

BOURSES NATIONALES D'ETUDES DES LYCEES

Année scolaire 2022-2023

INFORMATION DES FAMILLES

Nous vous informons par la présente de l'ouverture de la campagne des bourses nationales d'études des lycées 1^{ère} période pour l'année scolaire 2022-2023.

Afin de savoir si votre situation est susceptible d'ouvrir droit à une bourse et d'éviter de remplir inutilement un dossier, vous pouvez accéder au simulateur de bourse lycée sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Les personnes souhaitant un dossier de bourse doivent passer au secrétariat Lycée du Collège St. Etienne pour le retirer.

Le dossier une fois complété devra être déposé, avec les justificatifs, au secrétariat avant le **6 juillet 2022**.

ATTENTION : Nous vous rappelons que la bourse lycée une fois attribuée l'est pour la durée de la formation. La reconduction se fait automatiquement tous les ans et ce jusqu'en terminale. De ce fait aucun nouveau dossier n'est à constituer par la famille tant que l'élève progresse dans son cursus. Si un redoublement ou un changement de cursus intervient, il devra participer à la campagne complémentaire.

Pour récapituler : * Un élève déjà boursier de lycée (2^{nde} et 1^{ère}) n'a pas à refaire une demande de bourse
* Un élève déjà boursier de 3^{ème} doit refaire une demande de bourse.